

## N°22 du Mercredi 26 FEVRIER 2020

### COMMISSION JEUNES

R.DELACOURT

- Liste des joueuses et joueurs autorisés à participer aux finales  
Toutes les listes ont été envoyées aux clubs par mail.

- FINALES

Les finales de D1 se dérouleront à FOS suivant les horaires ci-dessous

**SAMÉDI:** U 11 F .....13H00  
U 11 M .....14H30  
U 13 F ..... 16H00  
U 13 M ..... 18H00

**DIMANCHE:** U 15 F .....9H00  
U 15 M .....11H00  
U 18 F .....14H00  
U 17 M .....16H00

Les finales de D2 se dérouleront à COUDOUX suivant les horaires ci-dessous :

**SAMÉDI:** U 11 F .....13H30  
U 11 M .....15H00  
U 13 F ..... 16H30  
U 13 M ..... 18H30

**DIMANCHE:** U 15 F ..... 09H00  
U 17 M ... .11H00  
U 15 M ..... 13H00  
U 18 F ..... 15H00

### COMMISSION MINI BASKET

N.JAUBERT

- Animations de mars

#### SECTEUR MARSEILLE

U9 LE 15/03/20 ASPPT MARSEILLE (Marseille uniquement)

#### SECTEUR CRAU

U9 LE 15/03/2020 ST CHAMAS

U7 LE 15/03/2020 MIRAMAS

#### SECTEUR ETANG de BERRE

U9 LE 8/03/2020 SAUSSET

U7 LE 29/03/2020 MARTIGUES

U9 LE 29/03/2020 ENTRESSEN



Plateau U9

Dimanche 8 Mars 2020,  
à partir de 13h30

COSEC du Puy Sainte Réparate

Renseignements et inscriptions  
06.23.73.25.29  
claudine.neviere07@gmail.com

## SECTEUR AIX

U7 BC ETOILE LE 15/03/2020

U7 USBB LE 22/03/2020

### AIX 1

U9 BOP LE 8/03/2020.

### AIX2

U9 MEYREUIL LE 22/03/2020

## ATTENTION !

**L'animation U07 et U09 de Rousset prévue initialement le 10 mai est avancée au 3 mai.**

### Challenge U11F



- **3X3 U11 FEMININE**

DIMANCHE 15 MARS 2020

AU BC ETOILE DE 9H30-11H30



**Les facturations de non présentation de licences découlent de la saisie sur e-marque lors des rencontres.**

**Il est donc impératif que les clubs (les marqueurs et entraîneurs) vérifient les saisies avant de clôturer la partie pour ne pas ensuite avoir des mauvaises surprises...**

**Le Comité ne peut pas être responsable des erreurs de saisies faites par les clubs ou par les arbitres et ne peut effectuer une enquête chaque fois...**

**C'était le même principe avec les feuilles papier.**

**Je pense que si tous les clubs sensibilisent leurs marqueurs et entraîneurs, ces sanctions seront évitées**

**La Secrétaire Générale  
Isabelle GERARD**



## Nouvelle procédure d'avant match suite à la dématérialisation des licences - Contrôle des licences

**Thématique :** Formation et Emploi

**Destinataires :** Ligue et Comités

**Nombre de pièces jointes :** 0

**Information**

**Echéance de réponse :**

Les règlements sportifs généraux prévoient la vérification des licences avant chaque rencontre.

Suite à la dématérialisation des licences, avant chaque rencontre, chaque équipe devra désormais présenter au marqueur dès son arrivée dans la salle, en lieu et place des cartons de licence, une copie claire et lisible du trombinoscope FFBB contenant les photos et informations licence de ses joueurs et entraîneurs (édition depuis FBI). La liste des joueurs (avec leurs numéros) et entraîneurs à enregistrer sur la feuille de marque doit accompagner ce document.

Ce trombinoscope doit être suffisamment clair et lisible pour permettre le contrôle facile de toutes les informations et de la photo des membres de l'équipe. Il peut être présenté sous format papier ou numérique. La version numérique doit être une impression PDF de l'édition de FBI. En cas de présentation numérique, la mise en veille de l'appareil devra être suspendue pour éviter tout verrouillage intempestif avant la fin du contrôle des licences.

En cas d'absence d'un joueur ou entraîneur sur le trombinoscope, d'une lisibilité insuffisante du visage ou des informations-licence sur le document présenté par l'équipe, le(s) licencié(s) concerné(s) devra(ont) fournir à l'arbitre une pièce d'identité originale, ou une copie papier ou numérique lisible de celle-ci pour pouvoir être autorisé à participer à la rencontre.

Les arbitres devront contrôler ces documents et la cohérence des informations renseignées sur le document et sur la feuille de marque.

La mention LNP (Licence Non Présentée) devra alors être inscrite dans la case réservée au numéro de licence et l'information (non-présentation du trombinoscope, absence ou manque de lisibilité de la photo ou des informations, présentation de pièce d'identité) sera reportée au verso de la feuille de marque par l'arbitre.

La FFBB rappelle que ces vérifications ont pour objet d'assurer que les personnes participant aux rencontres sont effectivement bien licenciées et répondent aux conditions de qualification.

Contact : Bruno VAUTHIER

Tél. :

E-mail : [cfo@ffbb.com](mailto:cfo@ffbb.com)

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Bruno VAUTHIER Responsable du service de la formation des officiels	Matthieu SOUCHOIS DTN Adjoint Directeur du Pôle Formation et Emploi	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2019-08-27 DFE-OFFICIELS-CFO- Contrôle des Licences - BVR - V2.docx	